

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 06/08/2019

Date de révision: 10/06/2022 update 01/13/2023

Remplace la fiche: 06/08/2019

Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : 1K Clear  
Code du produit : 3680058 / REZ1142

#### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Finition d'automobile

#### 1.3. Fournisseur

##### Fabricant

Peter Kwasny GmbH  
96 Heibronner Str.  
Gundelsheim, 74831 - Germany  
T 49(0) 6269-95-20

##### Distributeur

Peter Kwasny Inc  
62-64 Enter Lane  
Islandia, NY 11749  
T 1-844-726-6330 (toll free North America)

##### Distributeur

Peter Kwasny Spraypaint Canada Inc  
40 University Avenue, Suite 904  
Toronto, ON M5J 1T1

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 352-323-3500 (24 heures / 7 jours par semaine)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS

Flam. Aerosol 1  
Press. Gas (Liq.)  
Eye Irrit. 2A  
Skin Sens. 1  
Carc. 2  
Repr. 2  
STOT SE 3  
Asphy simple

#### 2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### Conseils de prudence (GHS)

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.  
: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.  
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Garder sous clef.  
Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Oxyde de diméthyle	Oxyde de diméthyle Éter diméthilico / Éther méthylique / diméthyl éther	N° CAS: 115-10-6	30 – 60
Acétone	Acétone Diméthylcétone / propan-2-one	N° CAS: 67-64-1	10 – 30
Acétate de n-butyle	Acétate de n-butyle acétate de n-butyle	N° CAS: 123-86-4	10 – 30
acétate d'éthyle	Ethyl acetate Acetic acid, ethyl ester / Ethyl ethanoate / ETHYL ACETATE	N° CAS: 141-78-6	1 – 5
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène, isomères mixtes, purs Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène / xylène	N° CAS: 1330-20-7	1 – 5
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle	Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	N° CAS: 108-65-6	1 – 5
Ethylbenzène	Ethylbenzène Benzene, ethyl- / Phenylethane / ETHYLBENZENE	N° CAS: 100-41-4	0.1 – 1
α-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl]propionyl]-ω-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl]propionyloxy]poly(oxyéthylène)	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-.omega.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-.omega.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]poly(oxy-1,2-ethanediyl) / A mixture of: .alpha.-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionyl-.omega.-hydroxypoly(oxyethylene); .alpha.-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionyl-.omega.-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionyloxy]poly(oxyethylene) A mixture of: .alpha.-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionyl-.omega.-hydroxypoly(oxyethylene); .alpha.-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionyl-.omega.-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionyloxy]poly(oxyethylene) / A mixture of: .alpha.-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionyl-.omega.-hydroxypoly(oxyethylene); .alpha.-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionyl-.omega.-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionyloxy]poly(oxyethylene) / .alpha.-{3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]propanoyl}-.omega.-{3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]propanoyl}oxy]poly(oxyethylene)	N° CAS: 104810-47-1	0.1 – 1

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Masse de réaction du sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) et du sébacate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate Eversorb 93 / UV 292 / Decanedioic acid, 1,10-bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidinyl) ester, mixture with 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidinyl) decanedioate / 1-Methyl 1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl decanedioate, bis(1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl) decanedioate mixture	N° CAS: 1065336-91-5	0.1 – 1

\*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.
- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Utilisez un pulvérisateur d'eau pour refroidir le feu adjacent aux conteneurs exposés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Ecartez toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Déchets dangereux en raison du risque potentiel d'explosion.

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Garder sous clef. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>1K Clear</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Oxyde de diméthyle (115-10-6)</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Acétone (67-64-1)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA [ppm]	250 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	500 ppm
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
<b>USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition</b>	
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
<b>USA - IDLH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
IDLH [ppm]	2500 ppm (10% LEL)
<b>USA - NIOSH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	590 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH REL TWA [ppm]	250 ppm
<b>Acétate de n-butyle (123-86-4)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	n-Butyl acetate
ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm (Butyl acetates, all isomers)
ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm (Butyl acetates, all isomers)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2020

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Acétate de n-butyle (123-86-4)</b>	
<b>USA - IDLH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
IDLH [ppm]	1700 ppm (10% LEL)
<b>USA - NIOSH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	710 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH REL TWA [ppm]	150 ppm
NIOSH REL (STEL)	950 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH REL STEL [ppm]	200 ppm
<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA [ppm]	400 ppm
<b>USA - IDLH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
IDLH [ppm]	2000 ppm (10% LEL)
<b>USA - NIOSH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	1400 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH REL TWA [ppm]	400 ppm
<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA [ppm]	100 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm
ACGIH catégorie chimique	Non classifiable comme cancérigène pour l'homme
<b>USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition</b>	
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift
<b>Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Ethylbenzène (100-41-4)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
<b>USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition</b>	
BEI (BLV)	0,15 g/g créatinine Parameter: Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
<b>USA - IDLH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
IDLH [ppm]	800 ppm (10% LEL)
<b>USA - NIOSH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	435 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH REL TWA [ppm]	100 ppm

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Ethylbenzène (100-41-4)	
NIOSH REL (STEL)	545 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH REL STEL [ppm]	125 ppm
α-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl]propionyl]-ω-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl]propionyloxy]poly(oxyéthylène) (104810-47-1)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Masse de réaction du sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) et du sébacate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl (1065336-91-5)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

#### Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair.
Couleur	: Limpide
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: < -18 °C (-0.4 °F)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible



# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,775 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Groupe de gaz	: Press. Gaz (Liq.)
Longueur de projection de la flamme	: >75cm-<100cm
Retour de flamme	: possible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforez. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Matières incompatibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières oxydantes. Acides. alcalis.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé.

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
CL50 inhalation rat	164000 ppm/4h
ATE CA (gaz)	164000 ppmv/4h

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Acétone (67-64-1)</b>	
DL50 orale rat	5800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg
CL50 inhalation rat	50100 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 8 h)
ATE CA (orale)	5800 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	50,1 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	50,1 mg/l/4h
<b>Acétate de n-butyle (123-86-4)</b>	
DL50 orale rat	10768 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 17600 mg/kg
CL50 inhalation rat	0,74 mg/l/4h
ATE CA (orale)	10768 mg/kg de poids corporel
<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
DL50 orale rat	5620 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 18000 mg/kg
CL50 inhalation rat	4000 ppm/4h
ATE CA (orale)	5620 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4000 ppmv/4h
<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée rat	1100 mg/kg
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
<b>Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)</b>	
DL50 orale rat	8532 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg
ATE CA (orale)	8532 mg/kg de poids corporel
<b>Ethylbenzène (100-41-4)</b>	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Ethylbenzène (100-41-4)</b>	
ATE CA (cutané)	15400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	17,4 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

<b>Masse de réaction du sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) et du sébacate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl (1065336-91-5)</b>	
DL50 orale rat	3230 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), 95% CL: 2615 - 4247
DL50 cutanée rat	> 3170 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
ATE CA (orale)	3230 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.  
Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

<b>Ethylbenzène (100-41-4)</b>	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut du National Toxicology Program (NTP)	Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

<b>Acétone (67-64-1)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

<b>Acétate de n-butyle (123-86-4)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

: Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)
<b>Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
<b>Ethylbenzène (100-41-4)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Masse de réaction du sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) et du sébacate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl (1065336-91-5)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel : Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))

Danger par aspiration : Non classé.

<b>1K Clear</b>	
Vaporisateur	Aérosol
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

<b>Oxyde de diméthyle (115-10-6)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 4,1 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static])
CE50 - Crustacés [1]	> 4,4 g/l Test organisms (species): Daphnia magna
<b>Acétone (67-64-1)</b>	
CL50 - Poisson [1]	4,74 – 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Acétone (67-64-1)</b>	
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
<b>Acétate de n-butyle (123-86-4)</b>	
CL50 - Poisson [1]	100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CL50 - Poisson [2]	17 – 19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
CL50 - Poisson [1]	220 – 250 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	560 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50 - Poisson [2]	484 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
<b>Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)</b>	
CL50 - Poisson [1]	2,6 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 3,4 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'
<b>Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)</b>	
CL50 - Poisson [1]	161 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	> 500 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
NOEC (chronique)	≥ 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	47,5 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '14 d'
<b>Ethylbenzène (100-41-4)</b>	
CL50 - Poisson [1]	5,1 mg/l Test organisms (species): Menidia menidia
CE50 - Crustacés [1]	1,8 – 2,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	4,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
LOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,956 mg/l
<b>Masse de réaction du sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) et du sébacate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl (1065336-91-5)</b>	
CL50 - Poisson [1]	0,9 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

1K Clear	
Persistence et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

1K Clear	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,18

Acétone (67-64-1)	
BCF - Poisson [1]	0,69
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,81(at 23 °C)

Ethyl acetate (141-78-6)	
BCF - Poisson [1]	30
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,6

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
BCF - Poisson [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,43

Ethylbenzène (100-41-4)	
BCF - Poisson [1]	15
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,2

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 14.1. Numéro ONU

n° DOT NA : UN1950  
N° ONU (TDG) : UN1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (DOT) : Aerosols

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 2.1  
Étiquettes de danger (DOT) : 2.1



#### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1  
Étiquettes de danger (TMD) : 2.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable  
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

#### DOT

N° ONU (DOT) : UN1950  
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.  
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306  
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None  
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None  
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 75 kg  
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg  
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.  
DOT Arrimage - Autre information : 25 - Protected from sources of heat ,87 - Stow "separated from" Class 1 (explosives) except Division 14 126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials

#### TDG

N° ONU (TDG) : UN1950

# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants), 107 - (1) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exceptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 126

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.3. Réglementations des Etats - É-U

**⚠ ATTENTION:** Ce produit peut vous exposer à Ethylbenzène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de e'mission	: 08/06/2019
Date de révision	: 06/10/2022
Autres informations	: Aucun.
Préparé par	: Nexreg Compliance Inc. <a href="http://www.Nexreg.com">www.Nexreg.com</a>



### Textes complet des phrases H

Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
---------	------------------------------



# 1K Clear

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Textes complet des phrases H	
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A
Flam. Aerosol 1	Aérosols inflammables, catégorie 1
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Simple Asphy	Asphyxiant simple
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose

Indications de changement:
Mise à jour de la FDS. Classification GHS.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.